

Commune de Vineuil-Saint-Firmin

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : AC/CN/093

Séance du 08 juin 2020

L'an deux mille vingt, le huit juin à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, dans la grande salle du centre communal Maurice Bernaudin, 3 avenue de la Bouleautière sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation

02/06/2020

Date d'affichage

02/06/2020

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX Maire, Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES GUESNET, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire,

Madame Dominique BLAIR, Monsieur Loïc BIZEAU, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Monsieur Nicolas FAURE, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Jean-Noël GAUTHIER, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Corry NEAU

Monsieur François LANCERAUX, Maire de la Commune déclare la séance ouverte à 20h00.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux élus, majorité et opposition et souhaite que le Conseil Municipal travaille dans le même sens pour faire avancer les projets communaux et satisfaire la population Vinolienne.



ORDRE DU JOUR

1-DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose les différentes délégations qui peuvent lui être accordées par le Conseil Municipal :

- Fixation des tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies ou autres lieux publics dans la limite de 100 €
- Réalisation d'emprunts pour financer les investissements
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics ainsi que les avenants,
- Conclusion et révision des locations,
- Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistres perçues dans le cadre de ces contrats,
- Création de régie comptable,
- Délivrance et reprise des concessions de cimetière,
- Acceptation des dons et legs,
- Aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- Fixation de la rémunération des hommes de lois et experts,
- Création de classes,
- Fixation des reprises d'alignement en urbanisme,
- Exercice du droit de préemption urbain dans la limite de 100 000 €,
- Exercice d'action justice au nom de la commune ou défense de la commune en cas de recours contre elle,
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels seraient impliqués des véhicules communaux dans la limite de 5 000 €,
- Signature de convention pour participation d'un constructeur au coût d'équipement d'une zone à aménager ou encore d'une convention pour reversement de la participation pour voirie et réseaux à la commune,
- Réalisation de lignes de trésorerie.

Il rappelle que ces délégations sont délivrées pour la durée totale du mandat soit six ans et qu'elles permettent de faciliter l'administration de la commune.

Il demande si ces propositions de délégations amènent des questions.

Monsieur GAUTHIER s'interroge sur la délégation pour l'exercice d'actions en justice au nom de la commune et pense qu'il serait préférable que ces questions soient débattues en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de retirer ce point et de passer au vote pour ce qui est des autres délégations.

Après les questions d'usage pour le vote, celui-ci affiche

QUINZE VOIX POUR - ADOPTE A L'UNANIMITE

2-INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enveloppe globale des indemnités des élus locaux s'élève à 5 087,33 € brut mensuel et propose de répartir cette somme selon les pourcentages suivants :

- Maire : 39% (1 516,87 €) soit un maintien du pourcentage par rapport à l'ancienne mandature.

- Adjoints : 19,65 % (764,27 €)
- Conseillers municipaux délégués : 4,4 % (171,13 €)

Il propose de passer au vote, lequel donne le résultat suivant :

QUINZE VOIX POUR - ADOPTE A L'UNANIMITE

3-DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le Conseil Municipal, qu'il ne peut pas dépasser 16 personnes et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est élue par le Conseil municipal et l'autre moitié est désignée par le Maire.

Monsieur le Maire propose de fixer à huit le nombre total de membres. Soit 4 membres élus par le conseil et 4 membres désignés par le Maire. Il rappelle par ailleurs qu'il est membre de droit du CCAS.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

QUINZE VOIX POUR - ADOPTE A L'UNANIMITE

4-ELECTION DE LA MOITIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Il demande à l'assemblée si des listes sont présentées.

Une seule liste est présentée par Monsieur Jean-Marc VINCENTI.

A l'appel de son nom, chaque conseiller se rend à la table de vote et dépose une seule enveloppe dans l'urne.

Madame Elodie ANGELES GUESNET, élue la plus jeune, procède au dépouillement du vote :

Nombre de d'enveloppes trouvées dans l'urne : **quinze**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **zéro**

Nombre de suffrages exprimés : **quinze**

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Monsieur Jean-Marc VINCENTI
- Madame Valérie THIMONNIER
- Monsieur Patrick BARRETT
- Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

5-ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Code des Marchés Publics et informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une commission d'appel d'offres

Il s'agit ici aussi d'un scrutin de liste.

Lui-même présente une liste de trois titulaires et trois suppléants.

Monsieur Marc-Henri DE BUSSHERE présente une liste de trois titulaires.

Il est procédé à l'élection.

TITULAIRES liste 1 : François LANCERAUX-Patrick BARRETT-Jean-Marc VINCENTI

TITULAIRES liste 2 : Marc-Henri DE BUSSCHERE-Jean-Noël GAUTHIER-Sophie SIEG

SUPPLEANTS liste 1 : Corry NEAU-Loïc BIZEAU-Nicolas FAURE

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, se rend à la table de vote et dépose dans l'urne une seule enveloppe.

Madame Elodie ANGELES GUESNET, élue la plus jeune, procède au dépouillement du vote, qui s'est déroulé à scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **QUINZE**

A déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **ZERO**

Nombre de suffrages exprimés : **QUINZE**

Détails du vote :

Titulaires liste 1 : DOUZE VOIX

Suppléants liste 1 : DOUZE VOIX

Titulaires liste 2 : TROIS VOIX

Le vote étant à la proportionnelle et la liste 2 n'ayant proposé aucun suppléant, la question de la validité de cette liste se pose.

Il est décidé par l'assemblée de remettre ce point au prochain conseil municipal afin de se rapprocher des services de la Préfecture pour connaître les dispositions légales applicables dans le cadre de cette élection.

S'il s'avère que les opérations de vote de cette séance sont erronées il sera procédé à un nouveau vote.

6a-REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU FOYER DES TOUT PETITS

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de la crèche, en date du 03 mai 2011, indiquent que deux élus sont désignés par le Conseil pour représenter la commune.

Il propose de nommer Madame Valérie THIMONNIER et Madame Elodie ANGELES GUESNET pour représenter la commune.

Madame SIEG, Présidente actuelle du Foyer des Tout Petits, explique qu'elle ne compte pas continuer en tant que présidente au sein de cette structure mais qu'elle souhaiterait tout de même y être présente en qualité de représentante de la commune dans la mesure où une continuité lui semble indispensable.

Monsieur le Maire a proposé deux noms et ne souhaite pas changer cette proposition.

Monsieur DE BUSSCHERE demande s'il est possible d'ajourner le vote.

Monsieur le Maire répond par la négative et propose de passer au vote.

**DOUZE VOIX POUR
TROIS VOIX CONTRE**

ADOPTE A LA MAJORITE

6b-REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'école est composé :

- des enseignantes,
- des membres de l'association des parents d'élèves,
- de 3 membres du Conseil Municipal

et propose de nommer Monsieur Stéphane GIANNETTI, Monsieur Loïc BIZEAU et Madame Corry NEAU pour représenter la commune.

QUINZE VOIX POUR

ADOPTE A L'UNANIMITE

7-REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit être représentée au sein des structures intercommunales.

Il propose le tableau de représentation suivant :

REPRESENTATIONS AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES		
STRUCTURES INTERCOMMUNALES	MEMBRES	
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)	Titulaires :	Corry NEAU
		Jean-Marc VINCENTI
Syndicat d'Energie de l'Oise (S.E. 60)	Titulaire :	Corry NEAU
Syndication Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Vallée de la Nonette (S.I.C.T.E.U.V)	Titulaires :	François LANCERAUX
	Suppléants :	Jean-Marc VINCENTI
Parc Naturel Régional Oise Pays de France (P.N.R).	Titulaire :	Patrick BARRETT
	Suppléant :	Laurence BERGHGRACHT
Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D)	Titulaire :	François LANCERAUX
	Suppléant :	Patrick BARRETT
Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO)	Titulaire :	Elodie ANGELES GUESNET
	Suppléant :	Loïc BIZEAU
Syndicat Intercommunal Sage Nonette (SISN)	Titulaire :	Laurence BERGHGRACHT
	Suppléant :	Stéphane GIANNETTI
Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S)	Titulaire	François LANCERAUX
Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)	Titulaire	Jean-Marc VINCENTI

Monsieur GAUTHIER souhaite savoir si Monsieur le Maire a reçu son courrier demandant à être représentant de la commune au sein du Parc Naturel Régional.

Monsieur le Maire confirme la bonne réception de ce courrier mais il n'a pas donné suite à cette candidature.

Monsieur GAUTHIER trouve regrettable de ne pas avoir reçu de réponse même négative car étant personnellement très investi dans le domaine environnemental il souhaitait être représentant élu de la commune au sein de cette structure.

Il ajoute qu'il a assuré un suivi en qualité de représentant associatif au sein des commissions du PNR depuis deux mandats et qu'il connaît la somme de travail que cela représente.

Malgré cela il est très satisfait des deux représentants proposés.

Madame SIEG trouve qu'il y a une incohérence entre les réponses apportées aux demandes des trois conseillers de « l'opposition » et le discours du début de séance. Dans la mesure où tous les conseillers municipaux élus sont censés travailler dans le même sens, il est dommage de les exclure du fonctionnement du conseil municipal.

Madame NEAU prend la parole en expliquant qu'il semble logique que les élus, représentant la commune dans des structures extra-communales, soient issus de la majorité.

Monsieur le Maire prend acte de l'ensemble de ces remarques et propose de passer au vote.

QUINZE VOIX POUR - ADOPTE A L'UNANIMITE

8-PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS AYANT CONTRIBUE A LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX EN PERIODE DE CONFINEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 permet au Maire, après acceptation du Conseil Municipal, de verser aux agents communaux, ayant contribué à la continuité des services publics pendant la période de confinement, une prime d'un montant maximum de 1 000 €.

Cette prime sera proratisée en fonction du salaire net de chaque agent.

Elle sera versée en une fois au mois de juin au personnel suivant :

- Secrétaire de Mairie ;
- Adjoint administratifs
- Agents des services techniques

Soit 6 agents.

Il demande au Conseil Municipal son accord pour verser cette prime

QUINZE VOIX POUR - ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement le personnel communal pour son implication totale pendant cette période et demande au conseil d'applaudir pour marquer sa reconnaissance.

Questions diverses :

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire informe le conseil que lors des séances à venir il faudra envoyer les questions trois jours avant, afin qu'elles puissent être traitées et qu'une réponse précise soit apportée en séance.

Monsieur GAUTHIER souhaite parler du dernier éditorial distribué aux Vinoliens. Il trouve regrettable que seuls les élus de la majorité ainsi que ceux n'ayant pas été élus le 15 mars apparaissent en première page, les noms des autres élus de « l'opposition » n'étant pas cités.

Monsieur le Maire en convient mais rappelle qu'au moment de la publication les démissions de certains conseillers de l'opposition venaient de lui être adressées et le tableau du Conseil Municipal était en cours de modification.

Madame NEAU ajoute que cette information est prévue dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur DE BUSSCHERE demande à Monsieur le Maire s'il peut prendre la parole.

Monsieur le Maire répond par la positive.

Monsieur DE BUSSCHERE souhaite dire qu'il faut absolument concilier l'inconciliable, savoir travailler ensemble pour le bien de tous. Il tient à féliciter monsieur le Maire pour son élection ainsi que toute l'équipe municipale, il ne fait aucune différence entre lui et les autres conseillers et souhaite vivement échanger sur les différents dossiers.

Il ajoute enfin qu'il lui paraît primordial de s'entraider et avancer ensemble pour arriver à une solution commune.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DE BUSSCHERE pour cette intervention et l'approuve entièrement. Le temps du mandat est très court et il faut apprendre à travailler ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

